

CANNE À TAUPES À CLIQUET

APPAREIL D'APPLICATION DES PILULES DE PH_3
DIRECTEMENT DANS LES TAUPINIÈRES

Présentation

La **canne à taupes** est un appareil destiné à appliquer, de façon simple et fiable, les pilules de produit générateur de phosphine directement dans les taupinières.

La canne à taupes est composée d'une tige en aluminium (ou conduit) surmontée d'un adaptateur.

Utilisation

La canne à taupes est très simple à utiliser et permet facilement d'appliquer les pilules de PH_3 une par une.

Après avoir fixé l'adaptateur sur la tige en aluminium, il suffit d'actionner la manette située sur l'adaptateur autant de fois que de pilules à déposer.

Sonde pour taupinière (B) : la sonde est une tige en métal permettant de repérer la profondeur des galeries des taupinières, elle prépare ainsi l'application des pilules génératrices de PH_3 à l'aide de la canne à taupes.

Nettoyage

Le matériel doit être démonté au grand air après chaque utilisation, afin d'en éliminer les résidus de poussières de pilules.

Pour ceci, tapoter doucement et nettoyer chaque pièce à sec, à l'aide d'une petite brosse.

Toutes les pièces sont démontables ou dévissables ; le démontage et le remontage ne prennent que quelques minutes.



Références et conditionnements

Réf.D3322 : Canne à taupe - Unité

Accessoires :

Réf.M3323 : Adaptateur canne à taupe (A)

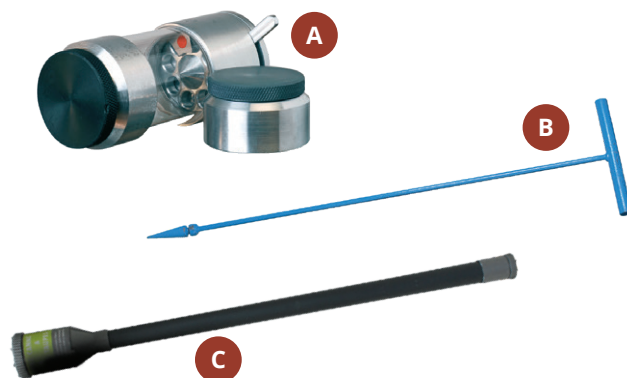
Réf.D3319 : Sonde pour taupinière (B)

Réf.A9400 : Fourreau PVC pour canne à taupe (C)

Longueur : 1,2 m

Diamètre tube : 40 mm

Diamètre distributeur : 100 mm



Précautions d'utilisation

Le matériel et les produits générateurs de phosphine sont à utiliser avec la plus grande précaution.

Utiliser les produits phytopharmaceutiques avec précautions.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Lire les étiquettes et les notices d'utilisation avant tout utilisation et suivre les instructions d'emploi et de nettoyage.

Rappel : les produits générateurs de phosphine (PH_3) ne peuvent être utilisés que par des professionnels agréés par les Services de la Protection des Végétaux.